

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) *Père *Mère, *Tuteur légal
*rayer la mention inutile

Nom

Prénom

Adresse

Tél. :

Mail

Autorise mon enfant

- À être candidat(e) à l'élection de CMJ
- À assister au dépouillement et à la proclamation des résultats à la Mairie (Salle du conseil)
mercredi 6 février 2019 de 17h30 à 19 heures.

OUI

NON

J'autorise la Mairie de Saint-Cyr-L'École à photographier et à utiliser son image sur différents supports de communication de la ville pendant son mandat.

Date :/...../.....

Signature :

EN BREF

Pour être candidat et électeur

Je dois habiter à Saint-Cyr-l'école et être un élève de CM2 ou collégien en classe de 6^e, 5^e ou 4^e.

Réalisation des professions de foi

Du 7 au 18 janvier 2019.

Récupération des professions de foi et autorisations parentales

Avant le vendredi 18 janvier 2019.

Affichage des professions de foi

Du 21 au 28 janvier 2019.

DATE DES ÉLECTIONS

Lundi 28 janvier 2019 dans chaque école élémentaire.

Mardi 29 janvier 2019 au collège J.Racine

Mercredi 30 janvier 2019 de 14 à 18 heures à la Mairie pour les élèves Saint-Cyriens scolarisés à l'extérieur.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter le service jeunesse au 01 30 14 82 39.
mail : fchadeau@saintcyr78.fr

Mercredi 6 février de 17h30 à 19 heures à la mairie dépouillement et proclamation des résultats.



ÉLECTION DU CMJ DE LA VILLE



AUX FUTURS ÉLUS

Édito du Maire

Le Conseil municipal des jeunes (CMJ) est un lieu d'expression et d'échange qui permet aux enfants d'être acteurs dans la ville, de découvrir la vie de la commune et de réaliser des projets, tout en favorisant leur apprentissage de la citoyenneté.

Ce conseil gère un budget dédié et veille à son exécution. Le CMJ permet aussi aux adultes de mieux prendre en compte le regard des enfants sur la ville.

C'est pourquoi, il est important que les conseillers représentants les jeunes s'impliquent dans leur mandat, pour participer pleinement à la vie sociale et locale de Saint-Cyr-L'École.

Le CMJ est une école : celle du civisme, de l'écoute, de la tolérance, de la responsabilité. C'est donc celle de la démocratie. Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry : «Être homme, c'est précisément être responsable.

C'est sentir en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde.»

Le CMJ permet de bâtir, au coté des adultes, le monde de demain.

Bonne chance à tous les candidats.

Rendez-vous le 6 février pour les résultats.



Bernard Debain
Maire de Saint-Cyr-L'École

SE PORTER CANDIDAT

Pourquoi se présenter ?

Je donne mon avis sur des sujets qui me concernent. Je réalise des projets sur ma ville qui me tiennent à coeur : Babysit dating, PSC1, jeu de piste, ainsi que des actions autour du devoir de mémoire.

Comment déposer ma candidature ?

Être domicilié à Saint-Cyr-l'École.
Être un élève de CM2 ou collégien en classe 6^e, 5^e ou 4^e.

Acte de candidature :

• **A rendre à son maître ou sa maîtresse avant le 18 janvier 2019 pour les CM2.**

• **à déposer dans l'urne, prévue à cet effet, se trouvant à la loge du collège pour les 6^e, 5^e et 4^e.**

Chaque candidat devra remplir et rédiger un profession de foi qui lui aura été remise au préalable, qui expliquera les raisons et les motivations de sa candidature.

Le Service Jeunesse est disponible pour apporter l'aide nécessaire à la préparation de toute candidature.

Contact : Franck Chadeau
du mardi au vendredi de 14 à 18 heures
Tel. : 01 30 14 82 39

Comment être élu ?

Seront élus les candidats obtenant le plus de voix.

Résultats

Les résultats seront annoncés officiellement en Mairie (salle du conseil) par M. le Maire auprès de tous les candidats le mercredi 6 février 2019 à 19 heures.

ACTE DE CANDIDATURE

Élection 2019-2021 du CMJ de Saint-Cyr-L'École

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

.....

Tél. Domicile

Portable

Mail

Etablissement scolaire fréquenté

Classe

Déclare :

être candidat à l'élection de Conseil Municipal des Jeunes 2019/2021 de Saint-Cyr-L'école.

Assister au dépouillement et à la proclamation des résultats le mercredi 6 février 2019 à la Mairie (salle du Conseil) de 17h30 à 19 heures.

OUI

NON

J'autorise la Mairie de Saint-Cyr-L'école à photographier et à utiliser mon image sur différents supports de communication de la ville au cours de mon mandat.

Date :/...../.....

Signature :